



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Avec

Carol'Or ASBL, dont le siège social est établi au 24/3, rue de Dampremy, 6000 CHARLEROI

Représentée par : .....

En sa qualité de : .....

### Le partenaire

Association et/ou Institution (Biffer la mention inutile):

### Personne morale

Dénomination sociale : .....

Forme juridique : .....

Adresse /siège social : .....

Nom & Prénom du représentant légal : .....

Activité : .....

N° Entreprise/Association : .....

TVA : .....

Tél/Gsm : .....

E-mail : .....

Site-web : .....

### Personne physique

Nom : .....

Prénom : .....

Activité : .....

TVA : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Tél/Gsm : .....

Site-web : .....

La présente convention est établie en conformité avec les textes fondateurs de Carol'Or ASBL (les statuts, la charte, le ROI), qui sont disponibles sur demande.

Le prestataire de biens ou de services, en signant la présente convention est réputé :

- avoir pris connaissance des statuts de Carol'Or ASBL ;
- avoir souscrit aux valeurs contenues dans la charte de Carol'Or ASBL ;
- s'engager à respecter et à appliquer les dispositions contenues dans le mode d'emploi du Carol'Or et le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de Carol'Or ASBL.

Le partenaire s'engage à verser une cotisation de 25 € comme partenaire, institution et/ou association, dans les meilleurs délais sur le compte BE10 1261 1294 0204 de Carol'Or ASBL, avec comme communication « cotisation Carol'Or - nom & dénomination - année ».

La présente convention est réputée à durée indéterminée.

Elle peut être résiliée par le prestataire au moins deux mois avant la fin de l'année civile par lettre recommandée adressée au siège de Carol'Or ASBL.

Si le prestataire ne respecte pas les termes de la présente convention, cette convention peut être dénoncée par Carol'Or ASBL, sur décision de son Assemblée générale. Le Conseil d'administration communiquera la décision de l'Assemblée générale à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prestataire disposera de trois mois après la date de réception de la lettre de dénonciation de la convention pour reconvertir en euros les Carol'Or qu'il détiendrait.

En cas de conflit persistant, il sera fait appel aux juridictions de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Cette convention d'adhésion est à renvoyer soit:

→ par voie postale au 24/3, rue de Dampremy, 6000 CHARLEROI,

→ par e-mail : [info@carolor.org](mailto:info@carolor.org)

→ à remettre en main propre à un ambassadeur du Carol'Or

### **Respect de la vie privée**

Carol'Or ASBL utilise vos données pour vous fournir des informations et communiquer avec vous. À cet égard, Carol'Or ASBL respecte la législation sur la protection de la vie privée et le RGPD comme explicité dans la déclaration de confidentialité disponible sur notre site.

Fait en 2 exemplaires à ..... , le.....

Le partenaire

Nom et Prénom du responsable «Partenaire»  
Membre du CA de Carol'Or ASBL